CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 30 octobre 2018
présidée par M. Eric GINIER

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous prend séance ce jour, 30 octobre 2018, à 20 h., à la Salle du Conseil au Sépey.

M. Eric GINIER, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Conseil communal, ainsi qu'au public, au représentant de la presse et à M. Léon BOURQUI, futur conseiller communal qui sera assermenté au cours de la séance.

---

1. Appel

M. le Président invite la secrétaire à procéder à l'appel.

Sont présents :
Mmes les Conseillères communales : Véronique CHAMOREL, Claudine FONJALLAZ, Jacqueline HOLZEISEN PIDOUX, Laurence KREBS, Anne-Lise MEYER, Sophie MEYER, Sandra MOTTIER, Anne-Lise OGUEY, Isabelle PITTEX, Anne-Marie PURRO et Géraldine VENKER ainsi que
MM. les Conseillers communaux : Philippe BORLOZ, Pierre-Alain BORLOZ, Stéphane BURI, Jean-Pierre CARRARD, Marc CHABLAIX, Yvan CHESEAUX, Loïc FISCHER, Samuel GAILLAND, Eric GINIER, Paul François MERMOD, Christian MOTTIER, Louis-Philippe OGUEY, Patrick OGUEY, Vincent PERROD, Stéphane PIGUET, Christian PITTEX, Fernand SCHAEFER, Nicolas TILLE, Cédric VURLOD et Christopher WATTS.
M. Lionel CHESEAUX se présente avec quelques minutes de retard.

Sont absents et excusés :
MM. les Conseillers communaux : Armand LUGRIN et Vincent PERNET.

Le nombre de Conseillers communaux présents est ainsi de 32.

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut ainsi valablement délibérer.

MM. Marc CHABLAIX et Loïc FISCHER assument les fonctions de scrutateurs.
M. Philippe MOTTIER officie en sa qualité d'Huissier.
Mme Angela PFISTER officie en sa qualité de Secrétaire.

2. Ordre du jour

M. le Président, soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

1. **Appel**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture des décisions prises lors de la séance du 14 juin 2018**
4. **Adoption du procès-verbal du 14 juin 2018**
5. **Communications du Bureau du Conseil communal**
6. **Assermentation d'un nouveau conseiller communal**
7. **Préavis n° 11/2018 : Arrêté d'imposition pour l'année 2019**
8. **Préavis n° 12/2018 : Demande de crédit pour des travaux de réfection du réseau routier**
9. **Préavis n° 13/2018 : Demande de crédit pour financer la réalisation d'un jardin du souvenir, l'achat de jalons de cimetière et la gestion géo référencée des sépultures des trois cimetières par le SIT communal**
10. **Préavis n° 14/2018 : Financement et cautionnement communal pour l'enneigement mécanique aux Mosses**
11. **Communications municipales**
12. **Propositions individuelles**
13. **Date et lieu de la prochaine séance**

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par tous les présents.

---

3. Lecture des décisions arrêtées lors de la séance du 14 juin 2018

Mme Angela PFISTER, Secrétaire, donne lecture des décisions.

---

4. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2018

M. le Président demande à l'assemblée si des modifications concernant le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 sont requises.

Constatant qu'aucune remarque n'est formulée, il soumet à votation l'adoption du procès-verbal.

A l'unanimité les conseillers et conseillères présents acceptent le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 tel que présenté.

---

5. Communications du Bureau du Conseil communal

5.1. M. le Président annonce que la Commission de Gestion a désigné M. Louis-Philippe OGUEY aux fonctions de président pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, en remplacement de M. Armand LUGRIN qui reste membre. Pour sa part Mme Laurence KREBS continue à assumer la charge de secrétaire.

5.2. Dans l'intention de répondre à la remarque faite par Mme Sandra MOTTIER lors de la séance du 14 juin 2018 concernant le contenu des rapports de commissions, **M. le Président** précise qu'il n'est pas nécessaire d'y faire figurer les considérants (les faits) ; seules les conclusions doivent obligatoirement y figurer (art. 47 du Règlement du Conseil communal).

5.3. **M. le Président** annonce qu'au cours des mois écoulés trois citoyens nous ont quittés : M. Yves CONVERS, décédé le 25 avril, M. Louis KREBS, décédé le 22 mai et M. Olivier MOTTIER, décédé le 25 juin. Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire des défunts. Il annonce d'autre part la naissance de huit enfants : Thibault AUGER, né le 22 mai ; Ilia et Arsène NOTZ, nés le 31 mai ; Justine CHERLY, née 04 juin ; Léa NELLEN, née 15 juin ; Maeva FAROULT, née le 30 juin ; Jammy BRUNEAU, né le 17 juillet et Justine GINIER née le 20 juillet.

5.4. **M. le Président** donne ensuite lecture de la lettre de démission que lui a adressée Mme Madeleine KLAUS en date du 11 août 2018.

---

6. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

M. le Président appelle M. Léon BOURQUI - qui avait été élu suppléant lors des élections communales de 2016, en vue de procéder à son assermentation comme conseiller communal, en remplacement de Mme Madeleine KLAUS - et donne lecture du serment selon l'art. 5 du Règlement du Conseil communal. M. Léon BOURQUI lève la main et déclare sa promesse.

Ainsi le nombre de conseillers communaux présents, valablement qualifiés à statuer, est de 33.

---

7. Préavis n° 11/2018 : Arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. le Président invite Mme Sandra MOTTIER à donner lecture du rapport de commission daté du 15 octobre 2018.

Après avoir remercié Mme Sandra MOTTIER, **M. le Président** ouvre la discussion.

Prenant acte qu'aucune question n'émane de l'assemblée, **M. le Président** déclare la discussion close et invite le Conseil communal à procéder au vote.

Vu le préavis municipal **n° 11/2018** du 14 septembre 2018,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal
DECIDE
à l'unanimité

- **d'accepter le préavis municipal n° 11/2018,** daté du 14 septembre 2018,
- **d'adopter le projet d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité.**

---

8. Préavis n° 12/2018 : Demande de crédit pour des travaux de réfection du réseau routier

M. le Président, invite M. Vincent PERROD à donner lecture du rapport de commission daté du 25 octobre 2018.

Après avoir remercié M. Vincent PERROD, **M. le Président**, ouvre la discussion.

M. Cédric VURLOD, Conseiller communal, demande si la Municipalité a pris contact avec les propriétaires qui ont une conduite privée alimentant leurs chalets. Cette conduite, qui longe le chemin de la Golette depuis Praz Moux jusqu'au Chalet du Gottrau, est vieillissante. Vu l'investissement envisagé il serait judicieux d'interpeller les personnes concernées pour savoir si elles ont l'intention de remettre en état leur conduite, afin d'éviter que dans peu d'années il soit nécessaire d'ouvrir à nouveau la route pour effectuer ces travaux.

M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal, prend acte de cette remarque et s'engage à prendre contact avec ces propriétaires. Il précise toutefois que, s'agissant d'une conduite privée, le coût de ces travaux sera à la charge de ces derniers.

Prenant acte qu'aucune autre remarque ou question n'émane de l'assemblée, **M. le Président** déclare la discussion close et invite le Conseil communal à procéder au vote.

Vu le préavis municipal **n° 12/2018**, du 24 septembre 2018,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal
DECIDE
à l'unanimité

- **d'accepter le préavis municipal n° 12/2018,** daté du 24 septembre 2018,
- **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 396'600.00 TTC pour financer des travaux de réfection du réseau routier ;
- **d'admettre** le mode de financement proposé ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans.

---

9. Préavis n° 13/2018 : Demande de crédit pour financer la réalisation d'un jardin du souvenir, l'achat de jalons de cimetière et la gestion géo référencée des sépultures des trois cimetières par le SIT communal

M. le Président, invite Mme Géraldine VENKER à donner lecture du rapport de commission daté du 24 octobre 2018.

M. le Président, après avoir remercié Mme Géraldine VENKER, ouvre la discussion.

M. le Président, constatant qu'aucune question n'émane de l'assemblée, déclare la discussion close et invite le Conseil communal à procéder au vote.

Vu le préavis municipal **n° 13/2018** du 24 septembre 2018,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal
DECIDE
par 31 voix favorables et une abstention

- **d'accepter le préavis municipal n° 13/2018**, daté du 24 septembre 2018,
- **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.00 TTC pour financer la réalisation d'un jardin du souvenir, l'achat de jalons de cimetière et la gestion géo référencée des sépultures des trois cimetières par le SIT communal ;
- **d'admettre** le mode de financement proposé ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

---

10. Préavis n° 14/2018 : Financement et cautionnement communal pour l'enneigement mécanique aux Mosses

(N.d.r.) La composition de la commission a été modifiée comme suit : M. Nicolas TILLE, initialement désigné comme suppléant, a été appelé à remplacer M. Loïc FISCHER, membre. En cours de séance de commission M. Nicolas TILLE a été désigné aux fonctions de président.

M. le Président, invite M. Nicolas TILLE à donner lecture du rapport de commission non daté, reçu au Greffe municipal le 26 octobre 2018.

M. le Président, après avoir remercié M. Nicolas TILLE, ouvre la discussion.

M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal, vu que les terrains sur lesquels sont prévus les travaux comportent des sources privées, demande si le budget prévoit des indemnisations pour les propriétaires en cas de tarissement de celles-ci. Ceci afin d'éviter d'être confrontés à nouveau à la situation qui s'est produite lors du creusement du tunnel pour les conduites d'amenée d'eau au Lac de l'Hongrin, qui avait privé certains propriétaires de leurs sources.

En premier lieu, **M. Roger DURGNAT, Conseiller municipal** précise que l'eau nécessaire au fonctionnement des canons à neige sera pompée dans le Lac de L'Hongrin. Il affirme ensuite que les techniciens ont prévu d'examiner la question des sources situées dans la zone des travaux au cours de la phase d'étude du tracé effectif des canalisations. Il confirme que des éventuelles indemnisations sont prévues au budget.

M. Paul-François MERMOD, Conseiller communal, demande si les responsables des mouvements écologiques et les propriétaires des terrains sur lesquels s'effectueront ces travaux ont été approchés.

Mme Gretel GINIER, Syndic, affirme que les responsables des mouvements écologiques ont été contactés par les dirigeants de Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA. En principe il ne devrait pas y avoir d'opposition de la part de ces organisations. Quant aux propriétaires des terrains concernés ils seront informés lors d'une séance publique au cours de laquelle le projet sera présenté. Ceux-ci pourront ensuite faire valoir leurs remarques dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête.

M. Léon BOURQUI, Conseiller communal, souhaite avoir des précisions concernant le mode de remboursement prévu par la société des remontées mécaniques TLML SA du montant de fr. 2'100'000.00 pour lequel la Commune envisage de se porter caution. Selon les renseignements qu'il a pu trouver ladite société fait un bénéfice moyen d'environ fr. 50'000.00 par an, alors qu'un simple calcul révèle que l'amortissement sur 20 ans de la somme susmentionnée représente un amortissement annuel de fr. 105'000.00. Or, selon les articles 492 et suivants du Code des obligations, si la société devait être mise en sursis concordataire ou se trouver en faillite, il incomberait aux Communes d'Ormont-Dessous et de Leysin d'assumer la couverture de cette dette.
Aussi l'intervenant souhaite savoir comment TLML prévoit de rembourser ce prêt.

M. Roger DURGNAT, Conseiller municipal, précise d'emblée que l'année passée la société des remontées mécaniques a fait un bénéfice de fr. 90'000.00. En outre cette même année elle a procédé à des remboursements de dettes pour un montant d'environ un million en plus d'un amortissement extraordinaire. Il souligne qu'actuellement TLML a une situation financière saine. Il admet que le fait de devoir amortir annuellement le montant précité représente un risque, mais réaffirme que financièrement la société se porte bien. Pour illustrer ses propos il annonce que grâce au bel été de l'année en cours les rentrées réalisées sur la télécabine de la Berneuse ont doublé, passant de fr. 400'000.00 à fr. 800'000.00.

M. Léon BOURQUI, déclare prendre acte de ces propos.

M. Paul-François MERMOD, Conseiller communal, demande si, au-delà des estimations faites pour la construction de cet équipement, il y a eu une évaluation du coût d'exploitation d'une telle infrastructure sur tout le domaine.

M. Roger DURGNAT, Conseiller municipal, indique que d'après le rapport sur les plans définitifs, TLML devra soumettre à l'administration cantonale les devis des frais d'entretien et d'exploitation des futures installations.

M. Loïc FISCHER, Conseiller communal, déplore que le rapport auquel fait allusion M. Roger DURGNAT n'ait pas été mis à disposition du Conseil communal avant que celui-ci n'ait à se prononcer sur le crédit dont il est question dans ce préavis, car ainsi les conseillers sont appelés à voter sans savoir expressément ce qui va effectivement être fait sur le plateau des Mosses.
Il demande en outre s'il est prévu d'utiliser des produits de synthèse pour assurer l'enneigement artificiel avec les canons à neige.

M. Roger DURGNAT, Conseiller municipal, affirme que, vu les mesures écologiques de protection de l'environnement en vigueur sur le plateau des Mosses, il serait bien malvenu d'utiliser des produits de synthèse pour produire de la neige. Il n'en est donc aucunement

question. Il précise que de grands progrès ont été fait pour améliorer le fonctionnement des canons à neige. Les constructeurs ont perfectionné ces machines utilisées désormais dans toutes les stations de ski, dans le but d'abaisser la température de l'eau et d'augmenter leur rendement.

M. le Président, constatant qu'aucune autre question n'émane de l'assemblée, déclare la discussion close et invite le Conseil communal à procéder au vote.

Il donne lecture des considérants suivants :

Vu	le préavis municipal **n° 14/2018** du 28 septembre 2018,
Ouï	le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal
DECIDE
par 27 voix favorables et 5 abstentions

- **d'accepter le préavis municipal n° 14/2018,** daté du 28 septembre 2018,
- **de remettre** à TLML SA le montant de fr. 456'000.00, convertible en capital-actions, à prélever sur le compte « Fonds de réserve tourisme » de la Commune ;
- **de remettre** à TLML SA le montant de fr. 964'000.00 (emprunt), convertible en capital-actions ;
- **d'autoriser** la Municipalité d'avoir recours à l'emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
- **d'autoriser** la Municipalité à rembourser l'emprunt par le biais du compte « Fonds de réserve tourisme » ;
- **d'autoriser** la Municipalité à cautionner le prêt LPR de fr. 2'100'000.00 octroyé par la Confédération ;
- **de cautionner** de manière dégressive ce prêt sur toute la durée, soit 20 ans ;
- **d'autoriser** la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

---

11. Communications municipales

11.1.1 Mme Gretel GINIER, Syndic, annonce que, par arrêt du 19 septembre 2018, le Tribunal fédéral a rejeté le recours introduit par Mme Nathalie BURGISSER SCHEURLEN contre la décision du Conseil communal du 22 juin 2017 d'adopter le prévis 4/2017 et d'octroyer à la Municipalité un crédit de fr. 107'000.00 pour l'étude d'un avant-projet de développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses.

11.1.2. Mme la Syndic, informe qu'à l'initiative de M. et Mme CHESEAUX de Cergnat, la manifestation « fenêtres de l'avent » a été lancée cette année dans notre commune. La Municipalité a décidé d'y participer en assumant l'organisation de la soirée du mardi 4 décembre. Mme la Syndic invite toutes et tous à venir partager le verre de l'amitié dès 18 heures devant le carnotzet du chalet des sœurs Vurlod, sur la place du village.

11.1.3. Enfin **Mme la Syndic** remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis 14/2018 concernant le financement de l'installation des canons à neige sur le plateau des Mosses.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

11.2.1. **M. Roger DURGNAT, Conseiller municipal**, confirme l'information parue dans la presse concernant la démission de M. Didier OPPLIGER des fonctions de directeur de l'Association touristique Aigle- Leysin – Col des Mosses (ATALC). L'intérim sera assuré par le président M. Marc BUNTSCHU et le vice-président M. Marc Olivier DRAPEL. Le comité directeur de l'ATALC a décidé de reporter la nomination d'un nouveau directeur. Celui-ci considère en effet qu'il est nécessaire de se donner le temps de mener une réflexion.

11.2.2. **M. Roger DURGNAT,** remercie également le Conseil communal d'avoir accepté le préavis 14/2018.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

11.3.1 **M. Michel GINIER, Conseiller municipal**, annonce que la Municipalité, en collaboration avec un architecte a commencé l'établissement des plans en vue de la rénovation du chalet des sœurs Vurlod et de la création d'un deuxième appartement. Le coût estimé de ces travaux se monte à environ fr. 750'000.00. Les intérêts et l'amortissement sur un tel montant totalisent fr. 33'750.00/an. Si on prend en compte un rendement locatif mensuel de fr. 1'900.00, cela représente un revenu annuel de fr. 22'800.00. Par conséquent il en résulte un déficit de fr. 10'950.00/an.

M. Michel GINIER fait remarquer que les autres bâtiments dont la Commune est propriétaire sont dans le même état que ledit chalet.

Aussi, réalisant qu'en l'état il est impossible d'assumer les investissements nécessaires pour ces rénovations, la Municipalité a décidé de mettre en vente les collèges des Voëttes et de La Comballaz dans la perspective de disposer des montants qui permettront de réaliser les travaux envisagés. Dans l'intervalle les appartements existants dans ces bâtiments ont été reloués avec des baux renouvelables de trois mois en trois mois, afin de ne pas prétériter la vente ou le début des travaux au moment venu.

11.3.2 Concernant l'église de Cergnat **M. Michel GINIER** informe que la réparation du crépi est toujours en attente. La Municipalité a demandé conseil aux responsables des monuments historiques. Une réunion a déjà eu lieu et une deuxième est prévue pour bientôt.

11.3.3 **M. Michel GINIER** informe enfin que les travaux pour la réalisation du local de rangement du Collège du Sépey sont terminés.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

11.4.1 **M. Philippe MORIER, Conseiller municipal**, annonce que le bâtiment des forestiers est sous toit. L'équipe du Groupement forestier Leysin-Les Ormonts (GFLO) en a pris possession au mois de juin dernier. Quelques finitions internes doivent encore être menées à terme, par exemple la cuisine, le réfectoire et le local d'entretien des tronçonneuses. Ces travaux

seront entrepris durant l'hiver car actuellement les employés du GFLO sont encore sur les chantiers de coupe de bois.
Ce bâtiment sera officiellement inauguré au printemps 2019. A cette occasion tous les membres des Conseils communaux des communes faisant partie du GFLO seront invités. La date et le programme de ces festivités seront communiqués en son temps.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

11.5.1 En ce qui concerne la réfection du réseau des eaux usées qui avait fait l'objet du préavis n° 3/2017, **M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal**, annonce au Conseil communal, et en particulier à l'intention de la Commission de gestion, que les comptes ont été bouclés. Il en résulte un solde positif de fr. 206.90.

11.5.2 **M. Marcel BORLOZ,** se référant aux travaux de réfection du réseau routier qui avaient fait l'objet du préavis 5/2016, rappelle qu'une subvention d'un montant de fr. 78'400.00 avait été octroyée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Or dans les faits celle-ci se montera à fr. 106'900.60. Elle sera versée tout prochainement.

11.5.3 **M. Marcel BORLOZ,** rappelle que les travaux de réfection du Chemin du Dessus à la Comballaz étaient devisés à un forfait de fr. 257'000.00. Au terme de ce chantier les comptes ont été clôturés à fr. 257'000.00.

11.5.4 Concernant l'achat du tracteur, pour lequel le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit de fr. 232'000.00 pour l'achat d'un tracteur (v. préavis n° 5/2018 traité en séance du 25 avril 2018), **M. Marcel BORLOZ,** annonce que sur ladite somme il est resté un solde actif de fr.15.55.

11.5.5 Il communique également que le véhicule VW Transporter6, pour lequel le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit de fr. 66'000.00 (v. préavis n° 3/2018 traité en séance du 25 avril 2018),a coûté 66'000.00.

11.5.6 Afin de répondre à la question concernant le tri d'alu, **M. Marcel BORLOZ,** informe que la Municipalité en a discuté. Suite à une visite au centre de tri de Montreux celle-ci a réalisé que pour trier correctement ces déchets il faut s'équiper de machines très coûteuses. Or, sans ces installations il n'est pas possible de séparer les boîtes en alu de celles en plastique. La Municipalité a donc décidé de continuer comme jusqu'ici, sans créer un Ecopoint, sachant que l'usine Trottet dispose des installations appropriées pour effectuer ce tri.

11.5.7 **M. Marcel BORLOZ,** informe le Conseil communal que les travaux entrepris en vue de réparer la Route de la Pierre du Moëllé, endommagée suite à l'éboulement qui s'est produit au lieu-dit Les Fenets, sont également terminés. S'agissant de travaux urgents, avec l'accord de la Commune et du Canton, ce chantier avait été mis en œuvre sans attendre la décision concernant le montant de la subvention octroyée par le Canton. A ce jour la Municipalité n'a pas encore eu connaissance de cet élément. Il précise en outre que le solde non dépensé est de fr. 56'000.00 env. (réf. : préavis 2/2018)

11.5.8 **M. Marcel BORLOZ,** annonce que le chantier de reconstruction du mur de soutènement de la Rte des Voëttes 43 arrive aussi à son terme. La pose du goudron est prévue pour jeudi de la semaine en cours et la réception des travaux aura lieu jeudi 8 novembre 2018.
Se référant à la question posée par M. Samuel GAILLAND, Conseiller communal lors des discussions concernant le préavis n° 6/2018, **M. Marcel BORLOZ**, informe l'assemblée qu'un revêtement en pierre sera posé sur le mur en béton. Si les conditions météorologiques le permettent ces finitions seront effectuées encore cette année ; dans le cas contraire elles seront reportées au printemps 2019. Ces travaux, non prévus dans le préavis, occasionneront une augmentation des coûts. Toutefois une subvention de fr. 162'000.00 a été octroyée par le Canton, sur environ fr. 240'000.00 de devis.

11.5.9 Concernant la mise au concours des travaux de déneigement des routes et chemins communaux, **M. Marcel BORLOZ,** informe que quatre entreprises ont été retenues sur les six qui ont soumissionné. Il s'agit du Garage du Lioson, du Garage des Ormonts, d'Agritravaux Sàrl et de l'entreprise Ellès Sàrl.

11.5.10 Enfin, se référant à l'intervention de M. Cédric VURLOD, Conseiller communal, lors de la séance du 14 juin 2018, concernant la propreté du Collège de La Forclaz, **M. Marcel BORLOZ,** qui entretemps s'est rendu plusieurs fois sur place, se dit estomaqué du constat qu'il a pu faire. Il s'avère que ledit bâtiment est utilisé sans que la Commune ne soit au courant et sans que les réservations soient annoncées. Il annonce que cela incite la Municipalité à prévoir de changer les serrures afin que plus personne n'y ait accès sans avoir préalablement réservé les locaux.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

12. Propositions individuelles

12.1 **M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal,** rappelle que récemment le Conseil communal a accordé un crédit pour la pose de serrures électroniques sur toutes les portes du bâtiment communal du Sépey. Il suggère que cette même mesure soit appliquée au bâtiment du Collège de la Forclaz.

M. Michel GINIER, Conseiller municipal, confirme l'intention de la Municipalité d'équiper tous les bâtiments communaux de serrures électroniques. Mais au préalable ceux-ci devront être reliés au réseau Wifi, ce qui par ailleurs se révèle nécessaire si l'on considère que ces bâtiments sont fréquemment loués.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

12.2 **Mme Sandra MOTTIER, Conseillère communale**, demande que l'on répète de vive voix le résultat du vote sur le préavis 14/2018.

M. le Président demande à M. Loïc FISCHER, scrutateur, de répondre à Mme MOTTIER. Ce dernier annonce que le préavis n° 14/2018 a été accepté par 28 voix favorables et 5 abstentions.
(Ndr) le nombre des voix favorables est de 27 et non 28 (v. PV du 13.12.2018)

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

12.3. M. Paul-François MERMOD, Conseiller communal, se référant à l'intention de la Municipalité, annoncée par M. Michel GINIER, Conseiller municipal, de vendre des bâtiments, demande si les montants reçus en héritage dans le cadre de la succession de Mme Denise NOVERRAZ sont déposés sur un compte ou s'ils ont été dépensés.

Mme Gretel GINIER, Syndic, précise que ces montants ont été utilisés pour le ménage commun de la Commune, principalement pour la réfection des routes - environ 800'000.00 - , mais aussi pour l'achat de deux véhicules. Les sommes héritées ont permis de faire ces investissements sans recourir à des emprunts.

M. Paul-François MERMOD, Conseiller communal, cite le dicton qui veut que « *Quand on vend nos biens on s'appauvrit* » et se demande si c'est la bonne solution de vendre les biens de la Commune.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

12.4. M. Vincent PERROD, Conseiller communal, dit avoir appris que le ramassage scolaire sur la Rte des Voëttes ne sera plus effectué par Mme Simone ROULIN qui a pris sa retraite. Cette dernière a été remplacée. Sauf erreur, il n'y a pas eu de mise à concours de ce service.

M. Michel GINIER, Conseiller municipal, admet qu'aucune demande d'offre n'a été officiellement lancée. L'AISOL a pris contact avec quelques transporteurs de la région et il s'est révélé que seul M. Natale REPICI de Leysin était à même d'effectuer ce service.

---

13. Date et lieu de la prochaine séance

Le Président annonce que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le **13 décembre 2018 à 20 heures, à la Salle du Conseil du Sépey**.

Le Président remercie tous les présents pour leur participation et lève la séance. Il est 21 heures.

Eric GINIER

Président

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS
LE PAYS D'ENHAUT VAUDOIS
LIBERTÉ ET PATRIE

Angela PFISTER

Secrétaire